



Compte rendu Séance du Conseil municipal 4 novembre 2021 à 19h00

Présents à l'ouverture de séance : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, M. Pascal COLSON, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Yann DUGARD, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Benoît LAIES, Mme Nadège LAMPSON, Mme Gisèle LAROCHE, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET et Mme Magali ROGER.

Excusés avec pouvoir de vote : Mme Geneviève COSSON ayant donné pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Jean DUCASTEL ayant donné pouvoir de vote à M. Francis BOLY, Mme Annie FESTUOT ayant donné pouvoir de vote à M. Hubert RENOLLET, M. Christophe LEBON ayant donné pouvoir à Mme Nadège LAMPSON, Mme Patricia LESUEUR ayant donné pouvoir de vote à Mme Françoise PAYEN et Mme Andrée THOMAS ayant donné pouvoir à Mme Natalie MAROTEAUX,

Absents non excusés : Mme Barbara CORNEVIN-CORDONNIER, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, M. Laurent MOREAU et M. Johnny PREVOT

Assistaient également : M. MAKSUD Léo, Directeur général des services,
Mme Sophie BRAQUET, Directrice des Services Techniques
Mme BREHAUX Clémence, Secrétaire du Maire / DGS,

Désignation du secrétaire de séance :

M. le Maire propose Mme Nathalie MAROTEAUX pour cette fonction, laquelle est désignée secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

Approbation de l'ordre du jour :

Les membres du Conseil municipal APPROUVENT à l'unanimité l'ordre du jour tel que présenté.

I. Affaires générales

a. Approbation du Procès-verbal de la séance du 22 septembre 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2021.

b. Recensement 2022 – Création des emplois vacataires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- De CREER 10 emplois de vacataire maximum pour assurer les missions d'agent recenseur pour le recensement 2022
- De DELEGUER au Maire ou à son représentant de définir le nombre précis d'agents à recruter et la date de début de contrat en fonction des dates de formation.

c. Transmission du rapport d'activités de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal PREND ACTE de la transmission du rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise.

d. Ouverture dominicale des commerces de détails en 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VALIDE, à l'unanimité :

- L'ouverture des douze dimanches suivants, pour lesquels le repos hebdomadaire serait supprimé, pour les Autres commerces de détail en magasin non spécialisé : le dimanche 2 octobre 2022, le dimanche 9 octobre 2022, le dimanche 16 octobre 2022, le dimanche 23 octobre 2022, le dimanche 30 octobre 2022, le dimanche 6 novembre 2022, le dimanche 13 novembre 2022, le dimanche 20 novembre 2022, le dimanche 27 novembre 2022, le dimanche 4 décembre 2022, le dimanche 11 décembre 2022 et le dimanche 18 décembre 2022.
- Décide de solliciter l'avis conforme de l'organe délibérant de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise sur cette proposition,
- Décide d'autoriser le Maire ou son Adjoint à signer tout actes et pièces quelconques liés à cette délibération.

e. Concours des maisons fleuries 2021

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal DECIDENT, à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER les prix présentés ci-après et de les imputer à l'article 6714 du Budget.

Diplômes	Bon d'achat	Quantité	Total
« 4 Fleurs »	60 €	1	60 €
« 3 Fleurs »	40 €	9	360 €
« 2 Fleurs »	30 €	19	570 €
« 1 Fleur »	20 €	15	300 €
Encouragement	10 €	3	30 €
Total		47	1320 €

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette délibération.

II. Eau et assainissement

a. Désignation des 3 élus représentant la Commune de Vouziers au syndicat d'eau et d'assainissement du Sud Est.

Il convient de redélibérer afin de se mettre en conformité avec les statuts du SSE suite à l'arrêté préfectoral de juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE que les trois représentants titulaires au syndicat d'eau et d'assainissement sont :

- M. Hubert RENOLLET
- M. Francis BOLY
- M. Olivier GODART

Les trois représentants suppléants au syndicat d'eau et d'assainissement sont :

- Mme Nadège LAMPSON
- M. Marc DESGEORGES
- Mme Françoise PAYEN

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal CHARGE le Maire ou son représentant de faire le nécessaire pour l'application de cette décision

b. Approbation des rapports sur le prix et la qualité du service 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- D'ADOPTER le rapport sur le prix et la qualité du service public des eaux de la ville de Vouziers
- DE CHARGER le Maire de la publication de ce rapport

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- D'ADOPTER le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement de la ville de Vouziers
- DE CHARGER le Maire de la publication de ce rapport

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- D'ADOPTER le rapport sur le prix et la qualité du service public des eaux de la ville de Vrivy
- DE CHARGER le Maire de la publication de ce rapport

c. RPOS 2020 Assainissement Vrivy et Terron/Aisne

Le Conseil municipal PREND ACTE du rapport sur le prix et la qualité de l'eau du service assainissement de Vrivy et de Terron sur Aisne adopté par le Syndicat du Sud Est des Ardennes.

d. RPOS 2019 et 2020 Eau potable du SIAEP des Grands Aulnois (pour le secteur de Terron sur Aisne)

Le Conseil municipal PREND ACTE des rapports 2019 et 2020 sur le prix et la qualité de l'eau du SIAP des Grands Aulnois pour le secteur de Terron Sur Aisne

III. Finances

a. Attribution de subvention à l'association Croix Rouge

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- d'ATTRIBUER une subvention de 500€ à l'association Croix Rouge
- d'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

b. Attribution de subvention de fonctionnement à l'association « Etoile Bleue de Vouziers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER une subvention de fonctionnement de 500.00 € à l'association l'Etoile Bleue conformément à l'avis de la commission
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer tous actes et pièces quelconques liés à la délibération.

Point non délibérant

IV. Point d'information et d'échanges sur l'avancement du projet de requalification du centre-bourg

La séance est levée à 20h30.

M. le Maire, Yann DUGARD

